

Sans titre

Eléments constitutifs. - Intention frauduleuse. - Caractérisation. - Défaut. - Cas.

Il résulte de l'article 792 du code civil que la simulation n'emporte pas présomption de recel à l'égard du successible gratifié par une libéralité déguisée, lequel ne peut être frappé des peines de recel que lorsqu'est apportée la preuve de son intention frauduleuse, élément constitutif de ce délit civil.

Ne caractérise notamment pas l'intention frauduleuse les juges du fond qui énoncent qu'un acte de vente entre une mère et sa fille se situe dans un contexte particulier, constitué en trois opérations du même jour, qui visent toutes à légitimer la transmission du mobilier à la successible et constitue une donation déguisée.

1^{re} CIV. - 12 décembre 2006.
CASSATION PARTIELLE

N° 05-18.573. - C.A. Colmar, 18 novembre 2004.

Sans titre

M. Ancel, Pt. - M. Falcone, Rap. -
SCP Thomas-Raquin et Bénabent, SCP
Piwnica et Molinié, Av